



Assurance immo. Après séparation

Par **Ygusur**, le **30/04/2021** à **13:34**

Bonjour

6 mois après être entrés dans leur maison, le couple se sépare. Un an après l'ex compagne est reconnue en AAH. Au niveau de l'assurance invalidité du prêt elle est à 50% et l'ex compagnon à 100%. C'est le père qui a la garde des enfants depuis le départ et il est resté dans la maison.

Que se passe-t-il au niveau du prêt et quelles sont les conséquences pour chacun. Aujourd'hui ils sont solidaires du prêt tous les deux. Aucune démarche n'a été faite au niveau de l'assurance.

Merci d'avance pour votre réponse

YG

Par **youris**, le **30/04/2021** à **14:04**

bonjour,

quelle était la situation du couple, mariés, pacsés ou concubins ?

le prêt doit comporter une clause de solidarité, peu importe qui occupe le bien.

en cas de non remboursement du prêt, la banque pourra se retourner contre n'importe lequel des coemprunteurs pour le remboursement de la totalité du prêt.

concernant l'assurance du bien, il existe l'assurance pour propriétaire non occupant et l'assurance pour propriétaire occupant.

les propriétaires doivent informer l'assurance de leur nouvelle situation.

salutations